



Paris, le 14 décembre 2016

## **/ COMMUNIQUE DE PRESSE / COMMUNIQUE DE PRESSE /**

### **L'AMF demande à être associée à l'élaboration de la prochaine convention d'objectifs et de gestion Etat/CNAF**

De nombreux élus ont fait remonter à l'AMF leurs difficultés croissantes à concilier la logique purement financière de tarification à l'heure imposée par la CNAF et l'ambition de qualité du service public de la petite enfance qu'ils portent dans leur territoire.

Alors même que l'accueil de la petite enfance est une compétence facultative, l'AMF tient à souligner l'engagement des élus du bloc communal dans le développement d'établissements et de services d'accueil de la petite enfance dont ils restent les principaux gestionnaires ou contributeurs (soutien aux structures privées notamment).

C'est pourquoi, à l'heure où la CNAF dresse le bilan de la convention d'objectifs et de gestion 2013-2017 passée avec l'Etat, l'AMF dénonce les effets pervers de la tarification à l'heure qui dissuade les gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) de proposer une large amplitude horaire d'ouverture, une permanence de l'accueil pendant les congés scolaires ou de répondre à l'urgence sociale...

Les gestionnaires de crèches ne peuvent en effet continuer à absorber seuls les conséquences financières résultant, d'une part, de l'évolution des besoins des familles et, d'autre part, de l'impossible conciliation d'une logique purement comptable et d'une responsabilité sociale, d'autant que le contexte actuel de baisse des dotations de l'Etat contraint les communes et intercommunalités à réaliser d'importants arbitrages financiers.

Suite à l'annonce de la mise en place d'un groupe de travail sur ces questions par le ministère chargé de la Famille, l'AMF exige d'être associée à ces travaux par la CNAF lors de l'élaboration de la prochaine convention d'objectifs et de gestion (COG), au regard du rôle que joue le bloc communal dans la réalisation des objectifs fixés et de son investissement financier.

#### **Contacts presse**

Marie-Hélène GALIN  
Tél. 01 44 18 13 59  
[marie-helene.galin@amf.asso.fr](mailto:marie-helene.galin@amf.asso.fr)

Thomas OBERLE  
Tél. 01 44 18 51 91  
[thomas.oberle@amf.asso.fr](mailto:thomas.oberle@amf.asso.fr)